Nouvelles de SAINT MÉDARD D'AUNIS

BULLETIN n° 132 JANVIER 2024

MACHET

LA COURONNE

LE MOT DU MAIRE

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, l'hiver dernier était marqué par une sécheresse, cette année c'est totalement l'inverse, et la pluviométrie a battu des records, au point que plusieurs d'entre vous ont été touchés par ces brusques montées d'eau.

Le réseau d'eaux usées a lui aussi été saturé dans les parties les plus basses de la commune. Dans les deux cas, des constats et des relevés ont été effectués et des travaux d'étanchéité ont déjà été faits, d'autres vont être programmés. Le pont du chemin menant à la Limandière a été complètement sapé par la submersion des eaux, il devra être refait.

En période de fête, vous avez remarqué la légèreté des illuminations. Nous nous sommes engagés dans la réduction de notre consommation d'électricité à tous les niveaux, changement des lampes de l'éclairage public en LED, réduction du chauffage…, nos dispositifs d'illuminations ne correspondent plus à ces objectifs, et nous devons étudier de nouveaux systèmes ou de nouvelles animations plus neutres.

Nos actions visant à diminuer notre impact carbone sont nombreuses et ne se limitent pas à la réduction de notre consommation ou production d'énergie, mais se déclinent dans tous les domaines.

Pour exemple la réfection de la rue du Vieux Fief intègre la déconnexion et l'infiltration des eaux de l'opération, il en sera de même pour la rue des Ecoles, ainsi que pour les rues de L'Aubertière, et du parking de l'extension du pôle santé.

Les objectifs mondiaux fixés par la COP 26 puis 27 et 28, ne seront vraisemblablement pas atteints, le changement climatique est bien perceptible pour nous toutes et tous, particulièrement au niveau de l'élévation rapide de la température.

Nous sommes tous acteurs, et pour agir efficacement et plus vite, les solutions à mettre en œuvre ne sont pas toujours évidentes !

Par exemple tout le monde comprend que nous devons absolument limiter la consommation de terres agricoles, donc densifier les habitats, mais en même temps limiter l'imperméabilisation des sols, difficile équation ! N'hésitez à demander conseil à la mairie.

Au niveau national, en ce qui concerne la collecte et le tri des déchets, 2024 lance le départ de la séparation des bio-déchets et des déchets ménagers (bac bleu). Beaucoup d'entre nous utilisent déjà des composteurs, chaque foyer devra le faire, sachant que l'agglomération de La Rochelle en fournit un gratuitement par foyer. Adressez-vous au service gestion et prévention des déchets de l'agglomération.

En ce qui concerne l'école, nous avons prévu la désimperméabilisation et la végétalisation des cours, la première partie du programme est terminée. Cette réalisation a été doublée d'une phase pédagogique, pilotée par l'ONG Bleu Versant en partenariat avec l'équipe enseignante, au cours de laquelle les enfants de l'école se sont transformés en véritables architectes de la nature et ont imaginé ''la cour de demain''.

Les arbres plantés ne fournissent pas encore suffisamment d'ombre, aussi des ombrières amovibles seront installées le long du bâtiment central, pour pouvoir bénéficier du soleil l'hiver et s'en protéger l'été.

La communauté d'agglomération finance un groupement d'études (collectif 'fait la ville', 'villages vivants') chargé de travailler sur la revitalisation des centres bourg.

Déjà bien pourvu en ce qui concerne les réalisations dans le bourg centre, nous leur avons confié la mission de travailler sur la définition des qualités de notre patrimoine rural en lien avec l'identité de la commune et de la décliner à l'échelle des hameaux.

Cette étude menée avec les élus et les habitants intéressés se déroulera de février à avril, nous vous en informerons.

Le parcours administratif de plusieurs chantiers en étude arrive à son terme, les travaux vont commencer sur l'extension du pôle commercial.

Au printemps, la rue des écoles sera réaménagée de manière à offrir un accès plus confortable et sécurisé à l'école.

Les travaux de viabilisation du lotissement à l'entrée ouest du bourg vont démarrer, il comporte trente-six lots. La partie arborée sera plantée avant les travaux, et plusieurs lots seront vendus en abordable avec permis de construire, l'architecture de ces constructions a été étudiée de manière à optimiser le foncier et répondre aux vis-à-vis et aux mitoyennetés.

Nous sommes en train de compléter la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), sur l'ensemble de la commune. Nous attendons le retour du SDIS pour validation.

La mise en conformité du schéma de défense est un lourd dossier. En effet de nombreux points de la commune ne disposent pas de débit, et/ou de pression suffisante, aussi nous sommes contraints de poser des 'bâches' (réserves) sur ces secteurs.

Le tremblement de terre puis le coup de vent de cet automne ont fait tomber la croix de l'église. Des constats ont été faits, nous devons réparer et renforcer le campanile pour pouvoir remettre les cloches en service, et faire refaire une croix.

Très mobilisés, nous utilisons tous les moyens dont nous disposons et restons fermes sur tous nos objectifs.

Au nom de l'équipe municipale, je souhaite à toutes et tous une très bonne année.

Roger GERVAIS

Edition et Impression : Information Municipale Mairie de St Médard d'Aunis
Directeur de publication :Roger Gervais - Maire
Dépôt légal à parution - N° 8/83 Prochaine parution : MAI 2024

Mairie : 1 allée de la Mairie
Tél : **05 46 35 81 73 - Fax : 05 46 66 33 54**

Permanences du maire et des adjoints (sur rendez-vous) :
Maire : Roger Gervais

Service à la population, affaires sociales, communication, associations : Liliane Boutet

Commission Urbanisme : Philippe Carbonne

Commission Affaires Scolaires/ Enfance/Jeunesse : Paul Chamroeun

Commission Voirie/aménagement de l'espace/environnement : Mélina Tarery
- Pistes cyclables et équipements urbains
  conseiller délégué : Christian Tillaud
- Réseaux et infrastructures
  conseiller délégué : Stéphane Tesson

secretariat@st-medard-aunis.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi ouverture de 9h à 12 h

Mercredi ouverture de 13 h à 18 h

Pour toute demande :
secretariat@st-medard-aunis.fr et si vous avez des difficultés à vous déplacer aux horaires d'ouverture de la mairie, nous vous recevrons en dehors de ces horaires.

Etat Civil

NAISSANCES

RETOUT Candice	19/09/2023
BOUTIN Gaston	28/09/2023
BESSEAU LETESSIER Elise	05/10/2023
ROTIER Sacha	25/10/2023
HARDY Gaspard	08/11/2023
Arthur FOURNIER TREILLE de GRANDSAIGNE	22/12/2023
Noé FOURNIER TREILLE de GRANDSAIGNE	22/12/2023

MARIAGES

PANNETIER Elodie et REFFET Alexandre	16/12/2023

DÉCÈS

JACQUESSON Simone	22/09/2023
VIEUILLE Renée	30/09/2023
LAIGLE Lucienne	30/09/2023
TIBURCE Jacqueline	09/10/2023
SIVADIER Jean-Claude	22/10/2023
MICHAUD Jean-Pierre	31/10/2023
DUPONT Christophe	05/11/2023
COUILLARD Marie Claude	07/11/2023
MARMORAT Michelle	10/11/2023
BESSON Christiane	10/11/2023
RENAUD Huguette	16/11/2023
PAIN Patricia	02/12/2023
PRIGENT Catherine	25/11/2023
JUCHEREAU Gisèle	19/12/2023
CARDINEAU Serge	20/12/2023

MOUVEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

L'accueil de la mairie va à nouveau changer de visage, pour l'un d'entre eux du moins.

L'agent titulaire en poste depuis février 2015 a souhaité une mise en disponibilité de 2 ans et quittera son emploi le 23 janvier 2024.

Elle sera remplacée dès son départ par un nouvel agent en charge notamment de l'accueil du public mais aussi de l'état civil, de la réception des dossiers d'urbanisme, de la location des salles etc...

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les aides de l'état : www.france-renov.gouv.fr
Les aides de la région : www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/transition-energetique-et-ecologique
Les aides du département :
https://la.charente-maritime.fr/environnement-cadre-vie/habitat/proprietaires-des-aides-pour-vos-travaux

Les aides de l'agglo : https://prre.agglo-larochelle.fr/aides/

Permanences les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

1er mercredi de chaque mois à Périgny (bât. Vaucanson CdA),
4ème mercredi de chaque mois à Saint-Médard-d'Aunis (mairie).

EXTRAIT DES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2023

1. Recrutement d'un agent contractuel accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), pour accroissement temporaire d'activités

Un élève de l'école du Nouveau Monde bénéficie d'un accompagnement pendant le temps de classe. L'absence de cet accompagnant sur le temps périscolaire pose des problèmes à l'enfant et aux agents encadrants de la pause méridienne. Aussi, la commune propose de recruter cet accompagnant deux heures par semaine, deux jours par semaine afin d'aider l'enfant dans le déroulement de sa scolarité.

Le maire propose de créer, à compter du 1er octobre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service de 2/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel du 1er octobre 2023 au 5 juillet 2024 inclus.

Cet agent contractuel assurera des fonctions d'accompagnant d'élève en situation de handicap pendant une partie de la pause méridienne.

2. Dénomination de rue : impasse de la Barrère

Des projets de nouvelles constructions et aménagements de parcelles nécessitent la création d'une nouvelle voie : l'impasse de la Barrère.

Actuellement adressées rue de la Barrère, les parcelles AA 130, AA 150, AA 149, AA 147 seront adressées Impasse de la Barrère. Un arrêté municipal de numérotation sera émis ultérieurement.

3. **Dénomination de rue : impasse de Dampsay**

La dénomination de toutes les voies est aujourd'hui une obligation pour toutes les communes.

Le hameau de Dampsay comprend une voie -la VU 125-, il est décidé de nommer cette voie impasse de Dampsay.

Un arrêté municipal de numérotation sera émis ultérieurement.

4. Bail professionnel chemin de la Vallée

La commune loue depuis le 1er février 2017 le local professionnel situé 4 chemin de la Vallée à deux infirmiers libéraux. Une infirmière a cessé son activité libérale et a été remplacée par une autre infirmière.

Aussi convient-il de rédiger un nouveau bail professionnel aux noms des nouveaux locataires. Le loyer s'élèvera à 500 euros par mois.

5. Bail d'habitation logement rue des Écoles

La commune a signé un bail d'habitation pour le logement situé 1 rue des Écoles le 1er septembre 2021, autorisé par la délibération n°1 en date du 31 août 2021.

Deux locataires habitent ce logement et paient chacun séparément 50% du loyer, un titre de recette étant émis à chacun des deux locataires.

La trésorerie demande à ce que cette modalité de paiement soit ajoutée au bail par un avenant.

Le conseil autorise le maire à signer un avenant au bail d'habitation (contrat de location) mentionnant les modalités de paiement ci-dessus énoncées.

6. Demande de subvention au conseil départemental de la Charente Maritime au titre de la voirie accidentogène pour des travaux de sécurisation à La Navisselière route des Jinchaux

Le maire rappelle au conseil municipal le besoin de réaliser des travaux au hameau de la Navisselière pour une réfection de chaussée présentant des risques pour la sécurité des usagers. Il est nécessaire de sécuriser la circulation par la pose d'un bicouche pré-gravillonné.

Il informe le conseil municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène. Il indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à : 3 382.49 € HT /4 058.99 € TTC

<u>Questions diverses</u>

Bleu Versant

Inauguration du jardin de pluie vendredi 29 septembre 2023.

20 novembre 2023

Le maire informe en préalable de la réunion que Corinne GUERRY a démissionné de ses fonctions d'adjointe et de conseillère le 5 octobre 2023 pour raisons professionnelles. Madame Géraldine AUBRIÈRE suivante de liste, remplace Mme Guerry.

ZAENR : définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 vise à planifier le développement des énergies renouvelables en remettant les territoires et les collectivités au centre des décisions et en donnant des leviers d'action aux élus locaux.

À ce titre, elle prévoit que les communes puissent définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, au sein desquelles les procédures administratives seront fortement simplifiées et les projets s'inscrivant hors de ces zones, encadrés fortement. Ces zones doivent être présentées avant le 31 décembre 2023.

La commission créée spécialement s'est réunie le 24 octobre 2023 afin de définir énergie par énergie des zones d'accélération, par cartographie.

Les 4 domaines sont les suivants : énergie éolienne – solaire photovoltaïque – méthanisation - géothermie.

Le public a été invité via le site internet de la commune à donner son avis sur le travail présenté par la commission.

20 novembre 2023

1. ENERGIE EOLIENNE

Les deux projets déposés sur le territoire de la commune ont reçu un avis défavorable de la commune, de la communauté d'agglomération et du préfet.

A l'exception d'un petit secteur situé en zone naturelle sensible en limite Est de la commune, le territoire de la commune n'y présente aucune zone favorable.

La commune ne présente aucune zone d'accélération pour l'énergie éolienne.

2. SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

A. Parcs solaires au sol

Ils peuvent être implantés sur les zones Ux (zone artisanale) et AUx (zones à urbaniser), localisées sur la zone artisanale de Croix-Fort.

Très peu de parcelles sur des sols au potentiel agricole limité pourraient accueillir de telles installations.

Ils peuvent également être implantés sur des sites dits dégradés.

Le conseil propose en zones accélérées les zones Ux et AUx du territoire de la commune ainsi qu'un site dit dégradé appartenant à la commune de Sainte Soulle.

B. Ombrières photovoltaïques

Les propositions du conseil sont les suivantes :

■ Panneaux photovoltaïques sur des parkings.

- les zones Ux et AUx dans la zone artisanale de Croix-Fort :

■ Les ombrières photovoltaïques peuvent également être implantées sur les unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² :

- dans la zone artisanale de Croix-Fort :

- sur les parkings de la commune (les parkings doivent avoir une superficie minimale)

- Parkings du bourg (cimetière, EHPAD …)
- Parkings de la zone artisanale de Croix-Fort

C. Solaire en toiture

Il est proposé de définir comme zones d'accélération du solaire en toiture l'intégralité de la commune.

D. Agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme soulève de nombreuses questions notamment celle de savoir quelles sont les activités agricoles compatibles ?

Peut-on inscrire toute la zone agricole (zone A) en zone d'accélération ainsi que les zones de captage ?
Souhaite-t-on voir les villages entourés de champs agrivoltaïques au risque de voir les paysages dégradés et alors que la commune s'est jusqu'ici prononcée contre l'atteinte des paysages, argument qui a prévalu dans la décision de l'avis défavorable du préfet pour les projets de parcs éoliens.

D'autres proposent d'installer des panneaux autour des villages afin de créer une frange de séparation des champs cultivés. Faut-il installer des panneaux sur des terres pauvres en priorité ?

Le conseil municipal propose à ce stade d'avancement du travail et de la réglementation pas encore finalisée, de proposer en zones d'accélération, tout le secteur du territoire classée en zone A.

3. METHANISATION

La commission propose d'identifier les zones Ux en zone d'accélération dédiée à la méthanisation.

Ce choix ne limite pas pour autant les projets agricoles en zone A, mais cible la zone d'activité comme zone préférentielle pour l'implantation d'une unité de méthanisation.

4. GEOTHERMIE - RESEAUX DE CHALEUR - BIOMASSE

Il n'y a aucun potentiel en matière de géothermie sur le territoire de la commune, le rendement serait trop faible. Des forages ont été effectués.
Le conseil municipal propose de ne retenir aucune zone d'accélération dédiée à la géothermie.

Le conseil municipal propose de retenir les zones urbaines comme zone d'accélération dédiée au réseau chaleur ou de froid.
Le conseil municipal propose de retenir les zones urbaines comme zone d'accélération dédiée à la biomasse bois.

Signature de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 du territoire de l'Agglomération de La Rochelle par l'EPCI, des communes et syndicats

Dans le cadre de la mise en place de la circulaire de janvier 2020 de la direction des politiques familiales et sociales, la Convention Territoriale Globale 2023-2027 de l'agglomération de La Rochelle vient remplacer les Contrats Enfance Jeunesse qui arrivent à leur terme et les Conventions Territoriales Globales intermédiaires contractualisées entre la CAF, les communes et les syndicats intercommunaux ayant compétence en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

Un projet de services aux familles adossé à la Convention Territoriale Globale 2023-2027 a été élaboré en concertation avec les 28 communes de la CDA et leurs partenaires. Il définit la politique familiale à l'échelle de l'agglomération et le périmètre des coopérations à mettre en œuvre pour garantir une meilleure qualité de services aux familles.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la CAF de la Charente-Maritime assure un co-financement de la coordination et des structures petite enfance, enfance et jeunesse.
Il est proposé à la commune/syndicat/CDA de contractualiser ce partenariat d'objectifs et de moyens par la signature de la Convention Territoriale Globale du territoire de l'Agglomération de La Rochelle et par la signature d'une convention d'objectifs et de financement du pilotage qui définissent le périmètre et les modalités de réalisation du Projet de Services aux Familles.

20 novembre 2023

Contexte et enjeux

Les communes membres et les syndicats intercommunaux de l'Agglomération de La Rochelle, SIVOM de la Plaine d'Aunis pour ce qui concerne la commune de St Médard d'Aunis, proposent une offre large de services aux familles du territoire dès la petite enfance, sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune, et dans l'accompagnement à la parentalité.

Aussi, les communes de l'Agglomération comptent de forts partenariats avec la Caisse d'Allocations Familiales de Charente Maritime contractualisés à travers 4 conventions territoriales globales intermédiaires et 7 contrats enfance-jeunesse. Ces contrats portent les co-financements des structures et des services aux familles portées ou soutenues par les collectivités territoriales et par la CAF dont l'intervention financière s'élève à 13,2 millions d'euros par an pour l'ensemble des structures municipales et associatives de l'Agglomération.

Dans la convention d'objectifs et de gestion (COG 2018-2022) signée avec l'Etat, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a souhaité rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale. Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG).

En application de la circulaire de janvier 2020, cette convention doit se substituer progressivement aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) arrivés à terme et aux conventions territoriales globales intermédiaires ; ce qui est le cas à l'horizon 2023 pour la Ville de La Rochelle, Angoulins et La Jarne (CEJ 2019-2022) et pour Nieul-sur-Mer, Lagord, L'Houmeau, Périgny, Saint-Rogatien, Aytré, le SIVU L'Envol et le SIVOM de la Plaine d'Aunis (duquel la commune de Saint Médard d'Aunis est membre), l'entente Dompierre-sur-Mer/ Sainte-Soulle et Salle sur Mer, St Vivien, Thairé, Yves, Chatelaillon (CTG intermédiaire).

En signant une CTG, les collectivités locales concernées s'engagent à co-construire, à mettre en œuvre et à assurer le suivi et l'évaluation d'un projet social du territoire dans le respect des compétences détenues par chacune d'entre elles.
Le morcellement des compétences n'est pas un frein à une analyse territoriale large dans le cadre des CTG. C'est pourquoi, il est possible de signer une CTG à l'échelle intercommunale tout en conservant des compétences communales sur tout ou partie des services aux familles financés. La CTG, cosignée par les maires et présidents de syndicats intercommunaux concernés, témoigne alors d'une réflexion commune des élus à une échelle plus large.

Cadre et périmètre de la Convention Territoriale Globale

Sur l'Agglomération de La Rochelle, la Convention Territoriale Globale fédère les principaux partenaires institutionnels des collectivités, communes et syndicats intercommunaux, la CAF17 et plus largement l'Education Nationale, le Département et l'UDCCAS.
La démarche nécessite la mise en place d'un pilotage dédié : la mise en place d'instances de gouvernance partagée, d'une coordination globale et de coordinations territoriales attachées aux communes et aux syndicats.

Ainsi, la CTG et le Projet de Services aux Familles :
- place l'intercommunalité comme coordinateur et ensemblier de la politique de services aux familles sur l'ensemble du territoire afin de prôner la diversité et la richesse de l'offre d'accueil autant que la complémentarité et la cohérence entre les politiques éducatives de territoire (PEDT).
- confirme que les compétences Petite enfance et Enfance Jeunesse souvent rattachables au temps scolaire, restent du domaine de gestion **des communes ou des syndicats intercommunaux** en parfaite proximité avec les besoins des familles.

La dénomination de toutes les voies est aujourd'hui une obligation pour toutes les communes.
Saint Médard d'Aunis devra nommer tous ses hameaux et attribuer des numéros à chaque habitation.

Le hameau de **La Pernelière** comprend deux voies :
- la VC 301 : **chemin de La Pernelière**.
- la VC 302 : **chemin de la Prée des Mûrs** (chemin qui va vers La Mazurie / St Christophe)

– dénomination de rue : chemin du Machet
Le hameau du Machet comprend une voie -la VC 303- **chemin du Machet**.

– dénomination de rue : hameau de la Limandière
Le hameau de **La Limandière** est desservi par la route départementale n° 107, route des Gués.

Les boîtes aux lettres sont situées sur cette route départementale. Le hameau comprend un chemin privé, il est décidé de nommer cette voie privée ouverte à la circulation **allée de la Limandière**.

– dénomination de rue : allée de Beauregard
Le hameau de **Beauregard** comprend un chemin privé, le maire propose de nommer cette voie ouverte à la circulation **allée de Beauregard**.

Pour l'ensemble de ces voies un arrêté municipal de numérotation sera émis ultérieurement.

Questions diverses

Point de situation après la tempête des 4 et 5 novembre 2023
Quelques maisons ont signalé des remontées d'eau, au Pontreau, au Moulin Neuf, à La Couronne et à la Navisselière.

Le pont de La Limandière a été fortement endommagé lors des intempéries du début du mois de novembre 2023.
La société Eurovia est intervenue en urgence pour rétablir l'accès aux maisons. L'ouvrage devra être refait.

L'abri à vélos situé dans la cour de l'école maternelle s'est envolé et a créé des dégâts dans une propriété voisine.

La croix de l'église est tombée sur la toiture à la suite de cette tempête.

1. Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
Cette nouvelle nomenclature permet aux collectivités locales de viser la certification de leurs comptes et d'expérimenter le compte financier unique (CFU), document se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

2; Demande de subvention à la CDA de La Rochelle au titre du Fonds de concours aux équipements structurants
La commune de Saint Médard d'Aunis souhaite construire un pôle commercial pour étoffer l'offre marchande et procurer une alternative locale aux habitants.
Il est prévu de construire un bâtiment constitué de 3 modules dans le centre bourg, à proximité des services existants.
L'un de ces modules est réservé à un coiffeur et la commune recherche actuellement un ou deux commerçants intéressés par ce bâtiment (idéalement une boulangerie qui occuperait les 2 modules restants).
L'architecture du bâtiment a été conçue pour accueillir une toiture photovoltaïque.

L'estimation de la construction du pôle commercial telle que mentionnée dans l'APD (avant-projet définitif) est de 356 200 € HT et de 38 648 € HT (soit 10.85 %) pour la maîtrise d'œuvre.
Le fond structurant de la CDA La rochelle est sollicité à hauteur de 120000 €

Par ailleurs, la commune souhaite solliciter la CDA de La Rochelle pour l'acquisition de la maison 6 allée de la Mairie.
La commune souhaite disposer de la maîtrise foncière de l'ilot situé allée de la Mairie. L'objectif est de destiner ces immeubles pour créer une salle communale opérationnelle et configurée pour que la commune puisse y tenir ses conseils municipaux ou les célébrations. Initialement, ces réunions se tenaient en mairie, dans une salle devenue trop petite pour accueillir tous les élus et non prévue à cet usage. Elle servait également de salle de réunion et de lieu de passage pour l'accès à certains services municipaux. La commune a dû délocaliser ses conseils municipaux à 400 mètres de la mairie, dans la salle de l'Archipel.
Une étude portant sur l'aménagement et l'extension de la mairie a été menée par le CAUE en 2022. Elle conforte ce besoin identifié pour la commune tout en constatant qu'une extension du bâtiment actuel de la mairie est irréalisable pour des raisons techniques.
Afin d'acquérir cette maison rapidement, la commune a conventionné avec l'EPFNA (établissement public foncier Nouvelle Aquitaine). Le montant total de l'acquisition est de 390227 €.
Le fond structurant de la CDA La Rochelle est sollicité à hauteur de 130000 €
Pour mémoire le montant total du fond structurant de la CDA est de 250000 € par mandat. La totalité du fond est donc mobilisée sur ces deux programmes.

3. Mandat au centre de gestion de la fonction publique de la Charente-Maritime dans le cadre la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50% minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dont les garanties doivent prévoir *a minima* un maintien de 90% du salaire net en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.

Le dispositif réglementaire prévoit donc deux possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture prévoyance :
- la mise en place d'une convention de participation *via* une procédure de mise en concurrence lancée en propre
- l'adhésion à une convention de participation proposée par leur centre de gestion

Aux termes de l'article L 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion ont en effet l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le centre de gestion de la Charente-Maritime a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.
Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance à l'été 2024 pour **un début d'exécution du marché au 1er janvier 2025.**

A l'issue de cette consultation les collectivités **conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention** de participation qui leur sera proposée.
Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à la présenter à leur organe délibérant.

4. Effacement des réseaux au Treuil-Arnaudeau : convention de travaux avec ORANGE
Le projet d'effacement des réseaux au Treuil-Arnaudeau nécessite une étude de faisabilité. Cette étude ne peut débuter qu'avec l'accord du conseil municipal.

Une étude avait déjà été réalisée en 2018 par Bouygues. La commune de Montroy n'avait pas souhaité donner suite au projet d'effacement. Nous avons dû relancer une nouvelle étude complète car le titulaire du marché public auprès du SDEER a changé.

Cette étude est donc réalisée par la société SOMELEC.

ORANGE lance un avant-projet de génie civil de l'étude téléphonique.

Une convention doit être signée pour l'effacement de la rue de Chavanier, du chemin des Abeilles, du chemin du Goyou et la Grande Rue.

5. Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et d'un délégué au sein de l'assemblée spéciale de la société publique locale (SPL) départementale

La commune a décidé d'approuver une participation au capital de la SPL départementale par l'acquisition de trois actions de 100 euros auprès du département de Charente-Maritime.

La Société Publique Locale (SPL), permettant de bénéficier d'une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité dans les domaines que sont l'aménagement, la construction, l'environnement, le développement économique, touristique et de loisirs, ou encore l'innovation et la transition énergétique,

Corinne Guerry avait été désignée représentante pour siéger à l'assemblée générale et déléguée au sein de l'assemblée spéciale. Paul Chamroeun est désigné pour ces deux fonctions.

6. Bail de l'épicerie multiservices

Les locataires actuels de l'épicerie multiservices depuis le 1er janvier 2021 ont mis en vente le fonds de commerce et ont trouvé un repreneur LA SOCIÉTÉ LE COMPTOIR représentée par Ludovic Renaud, à compter du 8 janvier 2024. La commune a accusé réception de leur lettre de résiliation.

Les deux parties souhaitent acter la cession et la reprise d'activité au 8 janvier 2024.

Le maire soumet au conseil municipal le projet de bail relatif à la location d'un local commercial, l'épicerie multiservices, à compter du 8 janvier 2024 au prix de 613.50 euros mensuel hors TVA.

La durée du bail est de 9 ans, l'objet en est la tenue d'une épicerie, droguerie, tabac, presse, jeux de la Française des Jeux, dépôts et retraits de colis, pizzas à emporter.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail de location, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, sous réserve de la cession du fonds de commerce.

Le précédent bail conclu avec la SNC LE COMPTOIR signé le 1er janvier 2021 est résilié.

Le conseil autorise le maire à signer un bail de location à compter du 8 janvier 2024 avec LA SOCIÉTÉ LE COMPTOIR représentée par Ludovic Renaud.

<u>Questions diverses</u>

Intempéries

La commune a à nouveau connu un épisode pluvieux très important succédant à un cumul de pluies inédit. De nombreuses parcelles sont inondées.

Le pont de Machet est actuellement submergé.

Plusieurs administrés ont contacté la mairie pour l'informer que leur habitat avait subi des infiltrations ou des entrées d'eau. De nombreux busages ont été à nouveau nettoyés, à la suite des précédentes pluies, de nombreux débris les obstruaient.

Des problèmes sont dûs à l'écoulement des eaux de surface, d'autres aux remontées de nappes.

Des améliorations du réseau pluvial vont être réalisées à plusieurs endroits.

Plusieurs foyers ont aussi été exposés à des remontées d'eaux usées à la suite de la saturation du réseau d'évacuation. L'agglomération a mis en place plusieurs by-pass en urgence pour faire face aux problèmes. Des constats ont été établis dans plusieurs secteurs de manière à identifier toutes les entrées d'eau parasites dans le réseau d'assainissement.

La croix de l'église est tombée sur la toiture et s'est cassée pendant les dernières intempéries. La commune cherche une entreprise pouvant la reconstituer et la poser.

Travaux

Les travaux rue du Vieux Fief sont terminés. La rue a été entièrement refaite, elle sera livrée cette semaine. Cela permettra de sécuriser l'accès à l'école et à L'Archipel.

Les travaux de la rue de la Liberté (raccordement du futur lotissement) sont aussi terminés.

Les travaux rue des Écoles sont prévus pour le début de l'année et devront être réalisés pendant les vacances scolaires de février.

MULTISERVICES

DU CHANGEMENT AU MULTISERVICES EN CE DÉBUT D'ANNÉE

Xavier et Julie qui avaient repris le commerce il y a deux ans, en pleine période de Covid, souhaitent s'orienter vers d'autres activités.

Le bail a été cédé à **Ludovic Renaud**, habitant de la commune.

Pour que la transmission se fasse dans les meilleures conditions, il a effectué une petite période de service au sein du commerce.

Ludovic va reprendre et développer tous les services du COMPTOIR, épicerie, dépôt de pain, tabac, jeux, pizza, bar, dépôt de colis, point poste, etc... Il prévoit aussi de relancer la vente de poulets rôtis, et souhaite particulièrement augmenter l'offre de l'épicerie.

Les dernières formalités administratives et les modifications d'aménagements sont en cours, la réouverture du commerce est programmée avant la fin janvier.

Nous lui souhaitons la meilleure réussite dans son entreprise.

COMMISSION SCOLAIRE

En ce mois de janvier, nous vous souhaitons une belle année 2024, qu'elle soit remplie de réussite et de joie.

Visite du Géant Bleu et de l'ONG bleu Versant à l'école du Nouveau Monde (voir photos ci-contre)

Nous avons eu le privilège d'accueillir dans notre école et durant une semaine, au mois de septembre 2023, l'ONG Bleu versant et son Géant Bleu pour son programme « Sous le Bitume l'Océan ».

Le Géant Bleu est sorti de terre pour le bien de toutes et tous, pour les petits comme pour les grands.

Il nous a permis de réfléchir ensemble sur le devenir de l'eau et de sa préservation. Il nous a permis également de nous sensibiliser aux problèmes d'imperméabilisation des sols, sujet plus que d'actualité aujourd'hui.

Des ateliers pédagogiques à destination des élèves ont été proposés sur la quasi-totalité des classes en lien avec l'équipe enseignante.

Les premiers jours étaient consacrés au parcours et au chemin de l'eau, tandis que la fin de semaine s'est concentrée sur la plantation d'arbres, arbustes et plantes aromatiques ainsi que sur la création d'une maquette d'une cour d'école idéale.

Un vernissage réunissant enfants, parents, enseignants et élus s'est tenu le vendredi 30 septembre en fin d'après-midi afin de clôturer cette semaine.

Nous étions nombreux et nombreuses à découvrir le travail des élèves autour d'un goûter.

L'ONG reviendra vers nous en ce début d'année pour nous proposer une synthèse des ateliers participatifs et une présentation du projet.

Paul Chamroeun

LE RESTAURANT SCOLAIRE
ECOLE DU NOUVEAU MONDE

La cantine fait aujourd'hui partie de la journée scolaire, les parents ont de moins en moins la possibilité de déjeuner avec leur (s) enfant(s) à la maison.

Le temps du repas de midi doit être un moment convivial et détendu.

Pour cela, certaines règles doivent être respectées : on reste assis à table, on attend d'être servi ou on se sert soi-même en faisant bien attention, … des petites choses du quotidien qui responsabilisent les enfants et qui ont un vrai rôle éducatif.

La cantine permet de **goûter de nouveaux plats et découvrir de nouvelles saveurs.** C'est toujours bon de manger ce que l'on n'a pas forcément à la maison.

Les plats sont réalisés directement dans la cuisine du restaurant scolaire. Ils comportent une entrée chaude ou froide ; un plat principal : de la viande, du poisson ou un œuf, accompagné de légumes verts et/ou de féculents ; un laitage et un fruit, ou un dessert.

La loi Egalim (2018) pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, a introduit un repas végétarien hebdomadaire.

Des repas à thèmes sont organisés plusieurs fois dans l'année.

Les producteurs locaux sont privilégiés et l'alimentation bio est également choisie lorsque cela est possible.

La commune travaille avec la CDA de La Rochelle dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle-Aunis-Ré, pour une alimentation plus durable. Un travail de diagnostic a été pour l'instant réalisé. La mission porte également sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Trois agents ont pour mission de préparer les repas (menus et confection). Quatre agents supplémentaires encadrent le déjeuner des classes maternelles et quatre agents celui des primaires.

Les aliments sont surveillés, avec une garantie d'origine et de traçabilité.

La cantine se soumet aussi à des contrôles réguliers d'hygiène (environ une fois par mois), en plus des prélèvements d'échantillons de nourriture, effectués à l'improviste.

En cas d'allergie, le directeur de l'école peut mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI). Il réunit alors les parents, le médecin scolaire, le gestionnaire des cantines… pour mettre en place les mesures adéquates permettant à l'enfant de manger le midi à l'école. Les parents dans ce cas, fournissent le repas du midi de leur enfant.

Repas de Noël - 22/12 2023

Galette des Rois - 12/01 2024

Inscriptions pour la rentrée 2024-2025

Les inscriptions se font pour l'entrée en première année de maternelle (enfants <u>nés en 2021</u> et avant) ainsi que pour les nouveaux arrivants de la commune)

Le passage à la classe supérieure est <u>automatique</u>, y compris pour le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire.

<u>L'INSCRIPTION SE DÉROULE EN 2 ÉTAPES</u> :

<u>1ère étape</u> : inscription en mairie <u>du 11 au 22 mars 2024 sur rendez-vous</u> auprès du secrétariat de la mairie par mail à <u>periscolaire@st-medard-aunis.fr</u> ou par téléphone au 05.46.35.81.73.

<u>Les parents devront se munir des documents suivants</u> :

- Une attestation de domicile de moins de 3 mois,
- Le livret de famille (page « parents » et page « enfant »),
- Une attestation d'allocataire CAF,
- Le carnet de santé (pages vaccinations),
- Le jugement justifiant la garde de l'enfant en cas de séparation

Lors de cet entretien un rendez-vous sera fixé avec le chef d'établissement scolaire.

<u>2ème étape</u> : admission à l'école avec le chef d'établissement <u>du 25 mars au 5 avril 2024</u> (sur rendez-vous fixé avec le secrétariat de la mairie).

<u>Les parents devront se munir</u> :

- du certificat d'inscription, délivré par la mairie de Saint Médard d'Aunis lors du rendez-vous avec le secrétariat
- du certificat de radiation délivré par le précédent établissement scolaire (pour les enfants venant d'une autre école uniquement)
- du dossier scolaire et des évaluations (pour les enfants venant d'une autre école uniquement)

N.B. : pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter ou laisser un message au directeur de l'école au
05 46 35 81 66.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les membres du CMJ ont redoublé d'effort depuis la rentrée de septembre et ont une nouvelle fois participé à l'opération Nettoyons la Nature.

Nous sommes ravis que d'année en année les déchets soient de moins en moins nombreux, toutefois il en reste malheureusement encore trop.

Nous tenons à remercier particulièrement l'engagement et le travail effectué cette année par les participants, en effet, nous étions moins nombreux que les années précédentes.

Les membres du CMJ ont également participé cette année encore à la cérémonie du 11 Novembre 2023, avec la lecture d'un poème de l'écrivaine tunisienne SONIA CHENITI.

Si tu crois qu'un sourire est plus qu'une arme,

Si tu crois à la puissance d'une main offerte

Si tu crois que ce qui rassemble les hommes est plus important que ce qui les divise

Si tu crois qu'être différents est une richesse et non pas un danger

Si tu sais regarder l'autre avec un brin d'amour,

Si tu sais préférer l'espérance au soupçon…

Si tu estimes que c'est à toi de faire le premier pas plutôt qu'à l'autre,

Si le regard d'un enfant parvient encore à désarmer ton cœur,

Si l'injustice qui frappe les autres te révolte autant que celle que tu subis,

Si pour toi l'étranger est un frère qui t'est proposé,

Si tu partages ton pain et que tu saches y joindre un morceau de ton cœur,

Si tu crois qu'un pardon va plus loin qu'une vengeance…

Si tu sais chanter le bonheur des autres et danser leur allégresse,

Si tu sais accueillir et adopter un avis différent du tien…

Si pour toi l'autre est d'abord un frère

Si la colère est pour toi une faiblesse, non une preuve de force

Si tu refuses qu'après toi ce soit le déluge

Si tu te ranges du côté du pauvre et de l'opprimé sans te prendre pour un héros

Si tu crois qu l'amour est la seule force de persuasion

Si tu crois que la paix est possible; alors la paix viendra !

L'équipe du CMJ

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles de notre commune est consultable à la Maison de la Petite Enfance à La Jarrie.

BIBLIOTHÈQUE LA MÉRIDIENNE

Toute l'équipe de La Méridienne vous présente ses meilleurs vœux !

PETITE RÉTROSPECTIVE EN IMAGE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE :

Lectures musicales avec Françoise Rivaud pour les bébés-lecteurs ou les classes.

Atelier lecture et parcours avec l'illustratrice Delphine Chedru dans le cadre du festival Lecture et Petite Enfance.

Participation à la Journée mondiale de l'Eau avec la LPO et Action Contre la Faim.

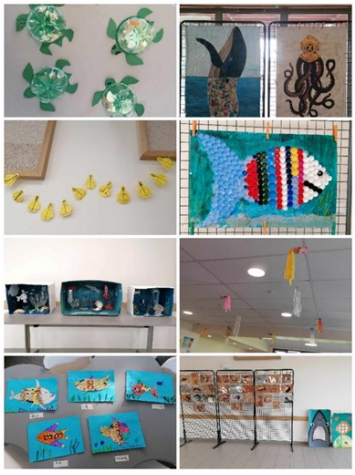

Ateliers bricolages et photographies, pour nombre d'entre eux avec le centre de loisirs.

Très belle soirée lecture de Vingt Mille Lieues sous les Mers, en compagnie de notre parrain Marc Roger.

Accueil des classes et du public autour de deux modules du NANOmusée : l'Observatoire et l'Alguier. Ce fut une expérience enrichissante, Ce n'est pas dit que nous n'exposerons pas les autres modules ou que notre travail avec Arthur Hunaut, Elena Mahé et l'Université de la Rochelle s'arrête ici…

Surveillez vos mails, nous vous donnerons bientôt la date de réunion de présentation du Prix des Lecteurs 2024, sur le thème des premiers romans.
La première animation de l'année se déroulera le jeudi 8 février à 20h où nous recevrons les éditions Agullo.

Si vous avez des questions sur le monde mystérieux du livre, ce sera le moment de les poser !

A très bientôt !

L'équipe de la Méridienne

Dernière animation de 2023 : notre super chouette soirée-pyjama de Noël !

COMMISSION URBANISME

L'année 2023 est maintenant derrière nous, elle fut propice à de nombreux projets avec :

- 70 Demandes Préalables,
- 32 Permis de Construire instruits, et une vingtaine de rendez-vous.

L'année 2024 verra le début des travaux de l'extension du pôle santé, rue Valpastour avec l'intégration du bâtiment cabinet dentaire lot n°2 dont le permis de construire a été déposé fin décembre.

Nous verrons également le début des travaux du pôle commercial, allée des Maraîchers, juste en face du Multiservices. Il comprendra 3 box dont un accueillera un salon de coiffure.

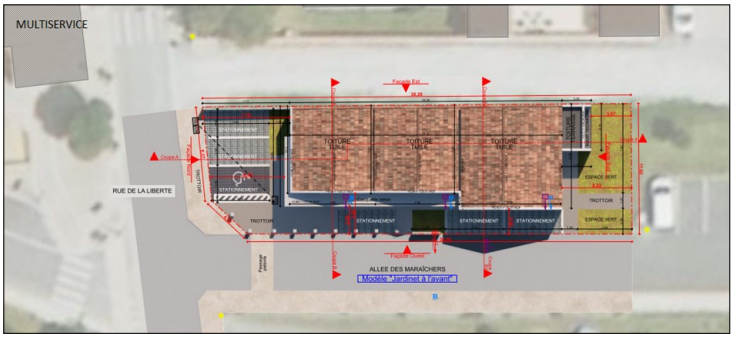

Et pour terminer, nous devrions voir les travaux de viabilisation du lotissement « Côté Village » à l'entrée du bourg. Cette première phase compte 36 parcelles.

Conformément à l'OAP, l'accès à ce nouvel espace se fera sur la rue de la liberté et un accès sera ouvert entre la maison de retraite et l'extension du pôle santé.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour échanger sur vos projets avant de déposer vos dossiers.

Je vous souhaite une bonne année 2024 qu'elle soit source de joies, de bonheur et de projets partagés.

Philippe CARBONNE

COMMISSION VOIRIE/AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE/ENVIRONNEMENT

TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS EN CETTE FIN 2023 :

Les travaux de la **Rue du Vieux Fief** sont maintenant presque terminés. L'objectif de ces travaux était de sécuriser l'accès pour les piétons à l'école via la rue du Vieux Fief et de désimperméabiliser dans la mesure du possible.

Un trottoir d' 1,40m minimum a ainsi été créé en béton désactivé avec une bordure franchissable, la chaussée a été reprise en enrobé et le reste est en pleine terre. Les entrées des maisons ont été traitées en enrobé ce qui permet de freiner l'écoulement des eaux de pluie dans la partie pleine terre pour favoriser l'infiltration au maximum.

La rampe de la cantine a été démolie, l'accès à la cantine est conservé par cette porte avec la mise en place de marches. Cette démolition a permis de redessiner l'entrée de la rue pour obliger les voitures qui arrivent depuis la rue de la Liberté à ralentir (rétrécissement de l'entrée de la rue).

Un tronçon de voirie qui dessert une maison a été repris en bicouche par le Syndicat de voirie, **route des Jinchaux** à La Navisselière.

ÉTUDES DE PLUSIEURS DOSSIERS DE VOIRIE

Nous travaillons avec Maîtres Cubes, bureau d'études spécialisé dans la Gestion Intégrées des Eaux Pluviales (GIEP), sur plusieurs dossiers : le réaménagement de la rue des Écoles (travaux en 2024), un trottoir du pôle Santé et les rues communales dans L'Aubertière.
Concernant le projet de traverse de L'Aubertière (route départementale), le Département, la CdA, et la commune travaillent conjointement. La CdA a missionné l'UNIMA qui va accompagner cette équipe sur le sujet de la GIEP.
Toutes ces études ont pour objectifs de désimperméabiliser une partie des voiries pour favoriser l'infiltration localement.

INTEMPÉRIES DEPUIS OCTOBRE :

La commune a connu deux épisodes pluvieux depuis octobre avec un cumul de pluie important.

De nombreuses parcelles ont été inondées et le sont encore pour certaines. Quelques dégradations sont à déplorer chez certains riverains, certaines routes ont été coupées, le pont de Machet a été submergé et celui de La Limandière n'a pas tenu (il a fallu en urgence trouver une solution, qui reste encore provisoire, pour désenclaver les riverains de La Limandière).

De nombreux busages ont du être nettoyés à plusieurs reprises (de nombreux débris les obstruaient).

Nos agents ont été très largement mobilisés. Nous avons pu identifier les améliorations à apporter sur notre réseau (fossés et réseaux).

Le réseau d'eaux usées a également été mis à rude épreuve et plusieurs foyers ont subi des remontées dans leur habitation. La CdA a mis en place plusieurs by-pass en urgence avec un trop plein se déversant directement au ruisseau, pour désengorger les réseaux. Comme pour le réseau pluvial, nous avons pu identifier les améliorations à apporter. Certains travaux ont déjà été réalisés et un nettoyage du réseau d'assainissement est en cours sur la commune.

L'hiver commence juste, les nappes sont maintenant rechargées et les prochaines pluies risquent de faire remonter les niveaux très rapidement. Il faut rester vigilant.
Les travaux de voirie intégrant la GIEP prennent tout leur sens suite à ce type d'épisode.

VITESSE EXCESSIVE

De trop nombreux véhicules roulent en excès de vitesse sur notre commune et nous obligent à mettre en place des aménagements, parfois coûteux, pour obliger les contrevenants à ralentir.
Pour 2024, des projets d'aménagement sont a l'étude au Treuil Arnaudeau (D110), à Dampsay (D110), à St Médard d'Aunis (rue de La Croix) et au Moulin Neuf (D112) de type chicanes ou autres.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous êtes nombreux à nous signaler des candélabres qui ne fonctionnent pas sur notre commune.

Le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) a été relancé plusieurs fois à ce sujet par la mairie, avec une liste exhaustive des candélabres défectueux, sans réponse de leur part parfois …

Le bon fonctionnement de notre éclairage public est d'autant plus important que nous sommes en période hivernale et il est effectivement primordial que les riverains puissent circuler en toute sécurité.

Pensez à relever le numéro du candélabre défectueux (tenu par un collier sur le mat) pour que nous puissions fournir cette information au SDEER.

COMMISSION VOIRIE/AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE/ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN DES TROTTOIRS :

Nos agents ont gratté les trottoirs de la Rue de la Liberté et de la Rue des Franches afin de nettoyer la couche de mousse qui salissait les trottoirs. L'entretien des trottoirs de la commune leur ont demandé encore beaucoup de travail et de temps cette année.

TAILLE DES ARBRES ET ARBUSTES :

www.roubaixxl.fr/entre-voisins-1

RAPPEL :

Attention, **la taille des arbres et des haies chez certains riverains est indispensable**.

Les végétaux empiètent sur le domaine public et gênent potentiellement la circulation des piétons et/ou des bus, camions poubelles ou engins agricoles.

La LPO conseille de ne pas effectuer ces travaux entre fin mars et fin août (nidification, ...), la taille est donc possible à cette saison.

CIMETIÈRE :

La zone de tri des déchets a été réaménagée par nos agents au cimetière pour améliorer le tri des déchets et ainsi, limiter la production d'ordures ménagères non recyclables.

Merci de respecter ces consignes de tri et de veillez à garder cet endroit propre.

Un jardin du souvenir doit être aménagé dans le cimetière début 2024, selon les disponibilités de l'entreprise et les conditions météo.

ET EN 2024 :

De nombreux projets nous attendent : nos reprises des voiries en y intégrant la GIEP dans tous nos projets, planter des arbres, gérer la vitesse excessive dans nos villages et sur nos routes, travailler sur la mobilité douce intracommunale en cohérence avec le schéma cyclable de la CdA, à avancer sur les dossiers d'enfouissement de réseaux, intégrer les évolutions de la gestion des déchets et bien d'autres !

En vous souhaitant, à toutes et à tous, une belle année 2024.

Mélina TARERY

Les inondations ont fait des dégâts sur les ponts de la commune

Pont de Machet

Pont de La Limandière

Pont de La Limandière après sécurisation provisoire

GROS PLAN SUR LA GIEP, la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

Le principe consistant à rejeter toutes les eaux pluviales à un tuyau a aujourd'hui atteint ses limites. Pendant des décennies, les réseaux ont parfaitement assuré le service attendu, cependant les événements récents nous prouvent qu'il faut gérer différemment les eaux de pluie.

C'est possible en optant pour la GIEP. Les collectivités se sont engagées dans cette démarche et vous incitent fortement à faire de même. A votre propre niveau, vous pouvez recourir à différentes solutions qui consistent à infiltrer la goutte d'eau au plus prés de là où elle tombe dans le cadre d'une construction neuve, d'une extension, d'une rénovation ou d'une piscine.

L'objectif de la GIEP est de retrouver le cycle naturel de l'eau, afin de réalimenter les nappes phréatiques, d'éviter la saturation des réseaux, de réduire la pollution du milieu naturel, et indirectement, de favoriser le retour de la nature en ville et de contribuer à réduire considérablement les îlots de chaleur.

L'introduction du coefficient de biotope en est une première traduction réglementaire. Depuis l'adoption du PLUi, toutes les parcelles constructibles de l'agglomération sont soumises à un coefficient de biotope suivant leur zone.

Mais que représente le coefficient de biotope ?

C'est une surface minimale à respecter (en m²) sur une parcelle constructible pour favoriser le développement de la biodiversité, l'infiltration des eaux de pluie et éviter les îlots de chaleur.

En d'autre termes, une surface réservée à la nature et dénuée de toute artificialisation. Plus cette surface sera végétalisée (plantation d'arbres, arbustes) plus elle sera valorisée au niveau du calcul du coefficient.

Le respect et le développement de ces zones seront très utiles dans un contexte de changement climatique avec la multiplication des périodes fortes chaleurs en été (lutte contre les îlots de chaleur) et de fortes pluies en hiver (GIEP).

Concrètement, comment intégrer la GIEP dans votre projet ?

Le 1er principe est de limiter l'imperméabilisation des sols :
la gestion des eaux pluviales devra être pensée en minimisant les surfaces imperméables et en maximisant les surfaces spongieuses propres à retenir l'eau : espaces de pleine terre, utiliser des surfaces perméables de type pavés enherbés, béton poreux ou sable stabilisé...

La toiture végétalisée

La toiture végétalisée a pour objectif de ralentir les eaux ruisselantes sur votre toit et d'en absorber une partie. Son fonctionnement s'apparente à celui d'une éponge. Retenue par le substrat végétal, l'eau sera tamponnée, consommée par la végétation et en partie évaporée par le soleil. En cas de saturation, l'eau excédentaire s'écoulera vers les gouttières et devra alors être dirigée vers un ouvrage d'infiltration au sol. De plus, les toitures végétalisées améliorent l'isolation thermique et acoustique de votre logement.

La noue

NOUE D'INFILTRATION
AVEC TRANCHÉE D'INFILTRATION

La noue est un espace vert présentant une légère dépression qui sert à stocker temporairement vos eaux de ruissellement et à les infiltrer. Contrairement au fossé, elle est peu profonde et à une capacité d'absorption rapide. Elle peut être simplement engazonnée ou plantée pour paysager votre jardin. Les végétaux mis en place dans une noue permettent d'améliorer l'infiltration des eaux de pluie, de dégrader certaines forme de pollution et de contribuer au développement de la faune et de la flore.

Et il existe d'autres techniques : le puisard d'infiltration, le récupérateur d'eau ou la cuve de récupération, la tranchée drainante, …

Toute technique nécessite un entretien régulier pour garantir son efficacité dans le temps, c'est-à-dire au moins une fois par an, selon les besoins et le contexte.

Source : www.adopta.fr et www.agglo-larochelle.fr/projet-de-territoire/plan-local-d-urbanisme-intercommunal

Mélina TARERY - Philippe CARBONNE

Habitation avec imperméabilisation des sols

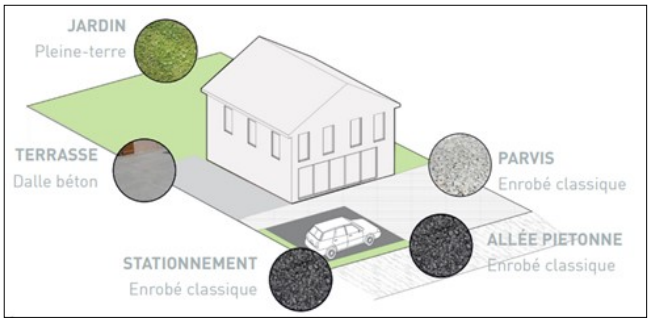

Habitation limitant l'imperméabilisation des sols

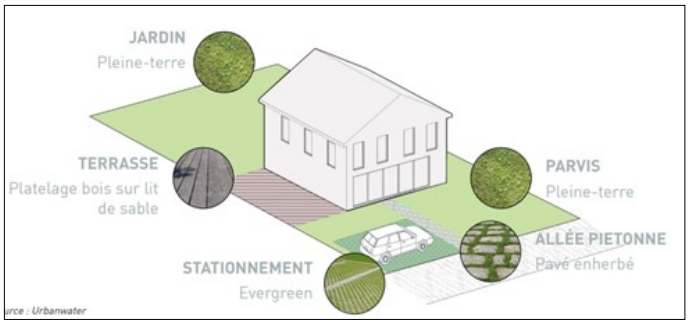

GESTION DES DÉCHETS, ce qui change :

Entre 2024 et 2026, la CdA déploiera un ensemble de solutions permettant de réduire la quantité de déchets produite par habitant et d'améliorer le taux de valorisation des déchets d'ici 2030.

La CdA a fait le choix d'une collecte bas carbone et performante et a confié à SUEZ la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à partir du 1er mars 2024.

Pour notre commune, **les changements au 1er mars 2024** sont les suivants :

de nouveaux jours de collecte et de nouveaux horaires :

- **bac bleu, le lundi matin à partir de 5 h, sortez votre bac la veille à partir de 19h,**
- **bac jaune, le jeudi après midi à partir de 13h, sortez votre bac à partir de 7h.**

de nouvelles consignes à appliquer : **ne rien déposer en dehors ou à côté des bacs** car cela ne sera pas ramassé, **ne pas mettre les gros cartons bruns dans les bacs jaunes**, mais les apporter en déchetterie.

La flotte de camions de collecte sera progressivement remplacée par des véhicules à faible émission de CO_2.

Une grande enquête sera menée en porte-à-porte entre janvier 2024 et avril 2025 auprès de tous les usagers de la CdA.

Pour préparer la mise en œuvre des nouvelles règles de tri et de collecte, **tous les particuliers et les professionnels** (soit environ 110 000 usagers) recevront la visite d'enquêteurs mandatés par la CdA. Cette enquête est organisée par secteur et notre commune devrait être enquêtée du **16 janvier à fin mars 2024**.

Cette enquête est importante. Elle servira à mettre à jour les informations et les équipements afin de préparer les usagers aux évolutions de service (tri des déchets alimentaires, nouvelle tarification incitative, modification des services de collecte...)

La CdA a mandaté l'entreprise Trait d'Union. Les enquêteurs vérifieront vos coordonnées et les références de vos bacs (pucés) et de votre « Pass déchetteries » (qui sera remplacé à terme par le « Pass déchets »). En fonction de la composition de votre foyer, la dotation en bac bleu/gris et bac jaune pourra être réajustée.

Pour permettre à chacun de trier ses déchets alimentaires, un composteur individuel sera fourni aux ménages résidant en maison (avec jardin) et un bio seau aux personnes concernées par les Points d'Apport Volontaire (PAV) dédiés aux déchets alimentaires (installés progressivement d'ici à 2025).

Les usagers concernés par l'apport volontaire seront dotés d'un «Pass déchets» qui servira à ouvrir les bornes de dépôt.

Les enquêteurs remettront également des guides sur les évolutions du service.

Gardons à l'esprit que le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas **!**

Source : www.agglo-larochelle.fr/vie-pratique/dechets/ce-qui-change

À partir du 1er janvier 2024, tous les ménages ne doivent plus déposer de biodéchets dans la poubelle à ordures ménagères mais les composter.

Concrètement, tous les déchets organiques produits dans les ménages dont les coquilles d'œufs, les légumes, les épluchures de fruits et autres devront être compostés.

Cette décision ne concerne pas que les personnes ayant des habitations avec jardins, mais également les personnes vivant en logement sans extérieur. La CdA va proposer des solutions particulières à ces derniers d'ici fin 2025.

EXPRESSION LIBRE DES CONSEILLERS…

EXPRESSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

En ce début d'année, l'équipe de la majorité vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite à tous, habitants de St Médard d'Aunis ainsi qu'à tous vos proches, une très belle année à venir, une très bonne santé et l'aboutissement de tous vos projets.

Pour cette nouvelle année, nous restons plus que motivés pour faire aboutir tous les projets entrepris mais aussi pour continuer à améliorer le quotidien des habitants de la commune.

Notre volonté est de réagir et répondre le mieux possible aux différentes attentes de chacun.

Nous sommes conscients qu'il reste toujours des choses à faire mais nous restons déterminés.

Nous profitons de ce mot pour souligner le dynamisme de toute la communauté associative de la commune. Il permet, à chacun de nous, de pouvoir s'épanouir dans des activités sportives, culturelles, ludiques …près de chez nous !

Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui œuvrent et donnent leur temps pour proposer une offre associative riche et attractive.

Et justement, à travers le journal communal, qui demande un travail énorme d'élaboration et de conception, vous pouvez vous rendre compte du caractère entreprenant de l'équipe municipale et de toutes les personnes qui font vivre le village grâce aux associations.

Soyons optimistes et unis pour continuer à valoriser notre commune et pour garder notre image de village où il fait bon vivre.

LES 15 CONSEILLERS MUNICIPAUX MAJORITAIRES

EXPRESSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX NON MAJORITAIRES

Au seuil de cette nouvelle année, mesdames et messieurs, l'ensemble des élus de l'opposition au Conseil Municipal vous adresse leurs vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de joie et de réussite. Et bien sûr, de très bons moments de convivialité orchestrés par les associations communales.

Que pourrions-nous souhaiter pour cette nouvelle année ?

Le développement du pôle commercial pour plus de proximité.

L'arrivée du déploiement de pistes cyclables, de la mobilité douce afin d'aider la population à s'approprier les codes de la sobriété énergétique. Il va vraiment falloir passer à l'acte un jour.

Accentuer réellement la végétalisation (déjà beaucoup de personnes en sont conscientes. Il faut tenir bon, nous allons dans le bon sens).

De la courtoisie et du civisme, moins de déchets ici et là.

Plus de lucidité, il serait temps de se rendre compte que notre climat change défavorablement et se donner les moyens pour contrer ce phénomène. Nous avons les moyens d'agir localement, osons le faire !

En 2020, nous avons fait le choix de nous engager avec un programme progressiste portant sur la transition écologique, sociale et solidaire. Malgré le peu de changement, restons combatifs.

Ce début d'année 2024 marque aussi les dix ans de l'intégration de la commune à l'Agglo de la Rochelle. Là aussi, il y a lieu de faire autrement pour construire, ensemble et plus vite, un territoire sobre et solidaire. Il est urgent de cesser cette politique de grandes paroles et petits actes. .

En vous espérant en bonne santé, nous souhaitons à toutes et à tous nos meilleurs vœux d'espoir et de solidarité en cette année 2024.

Sylvain CHOPIN, Noëlle DONDIN, François PETIT, Orianne GERMAIN

Françoise RIVAUD

La fête des 50 ans de La Fourmilière se précise !

L'anniversaire de la création de notre association née en 1974 sera célébré le **22 juin 2024.**

Cette journée a été choisie pour marquer l'événement et pour faire de cette date mémorable un moment festif.

De nombreuses animations seront organisées autour de L'Archipel, jeux de plein-air, chasse au trésor, démonstrations et exposition autour de nos activités sportives et culturelles ; réservez cette date dans vos agendas…

L'année 2023 a retrouvé un bon rythme de croisière pour nos différentes disciplines, vous trouverez joints quelques articles de nos responsables illustrant cette dynamique.

Au nom de l'équipe de La Fourmilière, je vous souhaite une excellente année 2024

Didier REMBERT

SECTION FITNESS

Cette année, afin de mieux coller à ce que nous pratiquons tous les lundis et mercredis soirs à la salle polyvalente, nous avons décidé de renommer la section « gym adulte » en section « fitness ».

Et c'est toujours plus nombreux (déjà 48 personnes inscrites) que, dans la joie et la bonne humeur, nous pratiquons des activités variées telles que le cardio, le renforcement musculaire, le pound, le step et autre boxing energy.

Au printemps pour profiter des beaux jours, ce groupe dynamique se retrouve à côté de la mairie pour une pratique en extérieur.

Que ce soit pour découvrir ce qui se cache derrière le nom étrange de certaines activités, ou parce que la pratique du sport est inscrite sur la liste de vos résolutions pour l'année 2024, ou encore pour nous aider à franchir la barre des 50 adhérent.e.s en cette année symbolique des 50 ans de La Fourmilière, n'hésitez pas à pousser les portes de la salle polyvalente le lundi ou le mercredi à 19h pour rejoindre cette section où règne la convivialité et des sourires en folie.

Et si avant de venir nous rejoindre, vous avez des questions n'hésitez pas à envoyer un e-mail à l'adresse suivante : gym.lafourmiliere17@gmail.com ou en flashant ce QR code :

L'ACTIVITÉ SCRAPBOOKING

LE MARCHÉ DE NOËL

"Une belle rentrée créative pour l'activité scrapbooking de La Fourmilière : déjà 4 ans !
L'année passée a été riche en émotions créatives, et nous sommes reconnaissants de partager cette passion avec des esprits aussi inventifs et enthousiastes que les vôtres. Chacune de vos créations a contribué à faire de Scrap'N go un lieu unique où l'art du scrapbooking prend vie.

Chaque moment passé ensemble est une nouvelle occasion de laisser libre cours à notre imagination et de créer des souvenirs uniques. Un grand merci à toutes celles qui ont partagé le trajet et la journée au Salon Créatif à Nantes le 10 novembre 2023. La convivialité et l'esprit d'équipe ont rendu le voyage des plus agréables.

Nous sommes impatients de continuer cette aventure créative avec vous et de voir ce que cette nouvelle année nous réserve. Merci à chaque adhérente !

En décembre, pour la troisième année consécutive, des ateliers créatifs pour enfants ont été animés lors du marché de Noël organisé par l'APE Ensemble. Nous tenons à remercier les enfants pour leur participation active. Nous espérons que ces moments de créativité partagée resteront des souvenirs précieux pour eux.

Profitez de cette année 2024 ! Que cette année soit synonyme de créativité débordante, de moments partagés et d'inspiration infinie dans l'univers magique du scrapbooking !

Imaginez, rêvez et créez !

Scrap' N go, les fourmis scrappeuses."

ACTIVITÉ AQUARELLE

Les aquafourmis ont bien démarré leur troisième année tous les mardis après-midi .

Ambiance studieuse mais zen attitude. Le groupe est complet pour cette année. Des bases approfondies pour les troisièmes années d'apprentissage et de nouveaux débutants cette année.

Après le thème du marais poitevin, la musique est abordée et l'incontournable cours de dessin sur les mains.

Ne cherchons pas plus loin, nos propres mains sont un bon sujet d' étude.

Liliane BIGOT

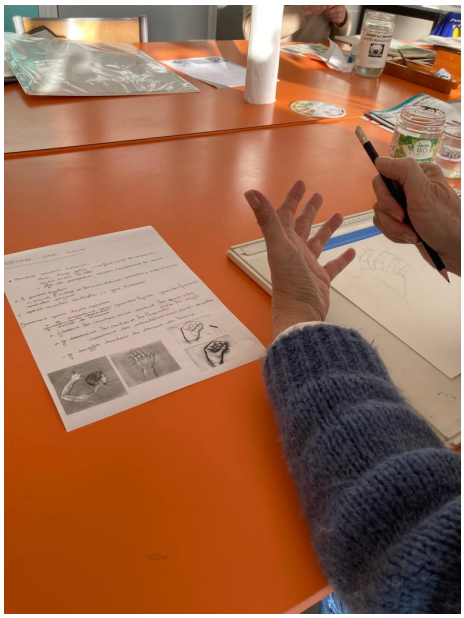

LE CERCLE DES ASTRONOMES

L'ensemble des membres du cercle Astraunis vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2024 qui commence.

Nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises depuis la rentrée de septembre.

Différents exposés ont pu être présentés et notamment le dernier en date du 15 décembre par Olivier qui était consacré à la présentation de la caractérisation et des dernières découvertes sur les exoplanètes.

L'automne et le début d'hiver ayant été particulièrement pluvieux ne nous ont pas permis de nous voir très régulièrement pour des soirées d'observation des étoiles.

En 2024, nous reprenons nos activités régulières à savoir :

- les observations nocturnes, souvent le vendredi soir, sur le parking du cimetière, lorsque la météo est favorable ;
- quelques exposés en salle des Tilleuls lorsque nous sommes en pleine lune ;
- nos animations grand public où vous êtes toutes et tous invités à nous rejoindre pour observer le ciel nocturne en notre compagnie.

Deux rendez-vous sont déjà programmés pour 2024 :

La nuit des étoiles d'hiver qui aura lieu le **samedi 10 février** sur le parking du cimetière à partir de 21h.

La nuit des étoiles d'été qui aura lieu le **samedi 10 août** sur le site de l'Archipel

Si nos activités vous intéressent et que vous souhaitez nous rejoindre, notre groupe est ouvert et nous vous accueillerons chaleureusement.

https://astraunis.com/ et contact@astraunis.com

Patrice DENIS

Association SMAF (Saint Médard d'Aunis Festif)

Au nom de l'association SMAF, nous vous adressons, ainsi qu'à nos partenaires, nos meilleurs vœux pour 2024.

L'année 2023 a été une belle année pour notre association avec l'organisation de notre randonnée gourmande (plus de 700 randonneurs accueillis) et du festival Saint Med'Art Rock avec une programmation de qualité, 100% féminine.
Ces deux événements ont prouvé, une fois de plus, la capacité d'organisation de SMAF et ce, grâce au travail de préparation réalisé en amont et surtout grâce à la mobilisation, disponibilité et bonne humeur de la centaine de bénévoles. A titre personnel j'adresse mes félicitations, mes sincères remerciements et mes meilleurs vœux à chacune et à chacun d'entre eux.

2024

SMAF organisera trois événements durant cette année :

La randonnée gourmande dont les parcours seront concentrés sur l'Est de la commune. Elle est programmée le **samedi 20 avril**.
Inscriptions à partir du 1er mars.

Le festival Saint Med'Art Rock avec une programmation 100% rock français, avec entre autres le groupe Astonvilla, est fixé le **samedi 15 juin.**

Et nouveauté un ***Karaoké consacré aux années 80 et 90,*** animé par les fameux DJ, Tony et David, prévu le **vendredi 8 mars** à la salle polyvalente de St Médard d'Aunis.
Restauration sur place.

Vous pourrez bientôt vous inscrire via notre site www.stmedartrock.com

Eric Mathiot
Président du SMAF

Festival Saint Med'Art Rock 2023

Si vous souhaitez participer de l'intérieur à ces événements en tant que bénévole, dans une ambiance conviviale, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez nous contacter soit par e-mail :
stmedartrock@gmail.com
ou par téléphone : 06.41.98.59.53

MERCI À NOS GÉNÉREUX SPONSORS QUI NOUS ONT PERMIS DE VOUS OFFRIR ENCORE CETTE ANNÉE CE BEAU CALENDRIER

Bonjour à tous,

L'année 2023 aura été une année marquante pour le club puisqu'elle a vu la réussite de notre première vraie exposition.

A l'échelle de notre association, ce que nous avons pu réaliser ensemble pour cet événement, a été un formidable moyen de nous faire rayonner régionalement et de partager notre passion avec vous !

Une belle réussite à n'en pas douter qui nous motive pour possiblement en organiser une nouvelle à l'horizon 2025 !

Cette année devrait voir la mise en place, au niveau de la section jeu, d'un tournoi du Warhammer 40 000, en partenariat avec le club « Kheops » de La Rochelle.

Nous débuterons aussi l'année avec l'organisation d'un petit concours de peinture amateur avec le magasin de jeux de société « let's Go games » de Châtelaillon.

Nous y animerons des ateliers au coursde l'année à venir.

Je vous souhaite à tous une belle et heureuse année 2024.

Jérôme Allmang

Contact : tel - 06 13 38 30 58
ou par mail – club.afm17@gmail.com

Reprise des séances pour cette nouvelle année 2024.

Chacun y va de son petit truc à bricoler.

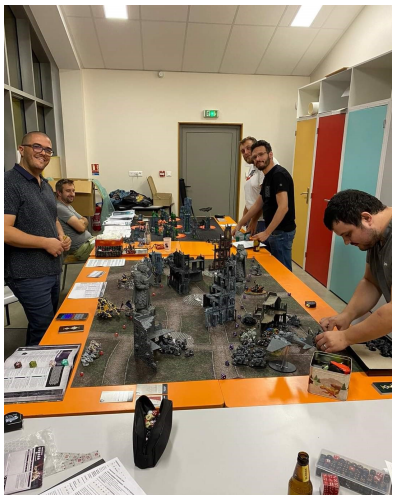

DATES A RETENIR ACCA :

- **dimanche 19 mai : VIDE-GRENIER**
- **Samedi 8 et dimanche 9 juin : BALL-TRAP**

Cette année encore, le Studio des Artistes est heureux de vous convier à sa traditionnelle représentation théâtrale.

Dans un premier temps, les jeunes de la troupe vous présenteront une pièce intitulée « A l'aventure » puis Nathalie et Julie interpréteront « Le nouveau Robinson ».

Et dans un second temps, les adultes déjantés vous feront partager leurs vacances de rêve avec '' Archimède, arrête !!! ''

Les représentations se dérouleront :

salle de L'Archipel de St Médard d'Aunis
Vendredi 22 mars à 20h30
Samedi 23 mars à 20h30
Dimanche 24 mars à 15h00

Alors sortez vos agendas et notez bien ces dates !

Nous vous promettons de vous faire passer un moment agréable en notre compagnie.

Une tombola sera organisée avec de nombreux lots. Tentez votre chance, vous pourrez repartir heureux les mains pleines !

À très vite les amis !

Le Studio des artistes
Maryse Deraze

Le Studio Des Artistes
Saint Médard d'Aunis

Archimède, arrêêête !

Pièce en 3 actes d'Olivier Tourancheau

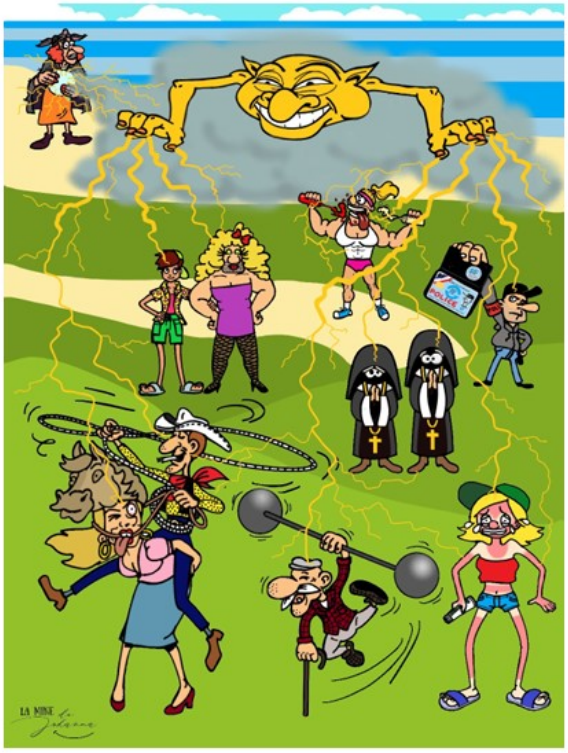

LATIN CUBA 100%

Latin Cuba 100% a organisé sa première journée latine à Saint Médard d'Aunis le 13 janvier, avec un atelier parents enfants et une soirée multi danses pour ravir petits et grands !

Vous êtes venus vibrer aux sons des rythmes latinos et vous amuser en famille et nous en sommes ravis.

Rejoignez nous aussi lors de nos cours de danses latines le mardi de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente.

A très vite !

Victor et
Sophie Valdes
07.84.34.73.34

L'APE EN 2023

La sortie famille à la ferme de Magné, la boum d'halloween, le marché de noël.
Tous les évènements organisés par l'Association des Parents d'Elèves Ensemble ont régalé petits et grands sur cette fin d'année 2023.

L'APE POURQUOI ?

Ces évènements passés ont dèjà permis de reverser près de 2000€ à l'école du Nouveau Monde pour aider à la réalisation des projets pédagogiques des enseigants, participer aux cadeaux de noël des classes et à la vie de l'école.

Vous n'avez pas pu participer aux manifestations de 2023 ? Vos enfants attendent avec impatience une prochaine animation ? Pas de panique, nous revenons avec de nouveaux évènements pour l'année à venir ! Retrouvez toutes nos infos sur notre page facebook.

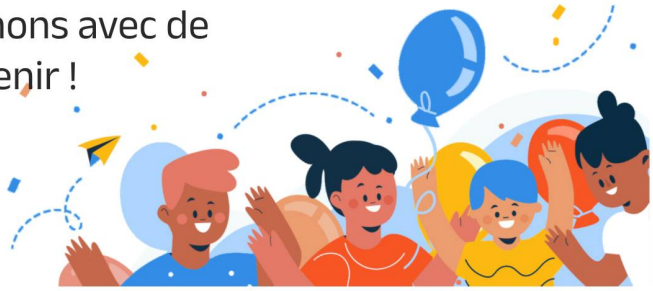

AGENDA

2024

27-28/01 - Structures gonflables
06/04 - Chasse aux oeufs
14/05 - Photos de familles
06/07 - Kermesse
20/09 - Assemblée générale
29/09 - Sortie famille
18/10 - Halloween
01/12 - Marché de noël

VOUS ÊTES VOLONTAIRE, PLEIN D'IDÉES ET DE BONNES VIBRATIONS ?

REJOIGNEZ-NOUS !

ape.ensemble17@yahoo.fr
Suivez nous : APE Ensemble

APE Ensemble
St Médard d'Aunis

Le **PÔLE ENFANCE** de l'association organise un accueil pour les enfants de St-Médard d'Aunis les mercredis (7h30 à 19h) et pendant les vacances scolaires (8h à 18h30).

+ d'informations par mail à **contact@papj.fr** ou sur notre site internet **papj.fr**

ZOOM SUR PROJET

Les enfants élémentaires de l'accueil de PAPJ à Saint-Médard d'Aunis ont participé à une journée autour des droits de l'enfant.

Au programme :

- Jeux d'expression.
- Débats et échanges autour de la question des droits de l'enfant.
- Réalisation de tableaux avec un artiste.
- Réalisation d'un clip musical
  https://www.youtube.com/watch?v=0jR9B2D5V2g

Le **PÔLE JEUNESSE** (CM2/11-17 ans) propose des ateliers sur les locaux de La Jarrie et du Thou les mercredis et les samedis.

Le pôle jeunesse accueille également les jeunes durant les vacances scolaires.

+ d'informations par mail à **jeunesse@papj.fr** ou sur notre site internet **papj.fr**

NOUVEAUTÉ !!!

- **PAPJeux** = ludothèque permettant l'emprunt de jeux de société. Réservation en ligne sur **papj.fr/ludotheque/**

A NOTER... NOS PROCHAINS RDV :

- La prochaine sortie familles = Family Fun Park (matin) + visite de la corderie royale (après midi) - Le dimanche 23 juin 2024.

- Ouverture des inscriptions aux vacances d'hiver 2024 = mardi 30 janvier 2024 sur **papj.pirouette.app/auth/connexion**

Vous êtes intéressés ?

N'hésitez pas à contacter Elodie au

06 61 56.92.14

CLUB SOURIRE D'AUTOMNE
St Médard d'Aunis/St Christophe

Les membres du bureau du club Sourire d'Automne vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous avons terminé 2023 avec un magnifique voyage au Monténégro en octobre, un déjeuner spectacle et un concours de belote en novembre, et notre repas dansant en décembre.

De bons moments de convivialité...
Dans une ambiance chaleureuse…

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

LE PROGRAMME 2024

Samedi 13 janvier
la galette des rois salle de l'Archipel à St Médard

Samedi 10 février
Assemblée Générale 10h30
Salle polyvalente de St Christophe suivie d'un repas.

Du 12 au 19 mai voyage à Minorque, départ de La Rochelle - 1265€/pers. il reste des places.

Jeudi 12 septembre notre pique-nique annuel à St Médard d'Aunis

Du 4 au 11 octobre voyage au Maroc, départ de Nantes. 1175 €/pers.
Découverte des villes impériales. (100 € /pers pour s'inscrire et bloquer le prix de l'avion de ce jour).

Samedi 16 novembre concours de belote à St Christophe
Dimanche 15 décembre repas de fin d'année.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements.

Demandez moi les programmes des voyages.

Patricia Tuffet
06 65 52 32 28
10 rue de l'ile - La Martinière
17220 St Médard d'Aunis

Association d'histoire locale

10 rue de la Borderie L'Aubertière

Tél 0546270139 francatetaud@orange.fr

Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui

A la découverte du temps passé

Vous avez choisi de vivre dans la belle et paisible commune de Saint-Médard-d'Aunis. Quelle que soit la raison de votre décision, sentimentale, professionnelle, ou tout autre, un jour viendra, et vous vous poserez la question…

***Quelle est son histoire* ?**

En promenant votre chien, vous avez côtoyé ce vieux moulin isolé sur un côteau, n'ayant plus comme voisin qu'un tas de pierre, enlacé de lierre…

Quelle est son histoire ?

Vous baladant, par une belle journée d'automne, à l'entrée de l'Aubertière, vous n'êtes pas resté indifférent devant ce magnifique portail fermant l'accès d'une maison de maître…

Quelle est son histoire ?

Le Moulin Cabané

Bien d'autres sites, vous ont, ou vont vous interpeller.

Notre association vous aide à résoudre ces énigmes, même si le travail de recherches est loin d'être terminé.

Nous lançons d'ailleurs un appel à nos concitoyens natifs de la commune pour nous communiquer, s'ils le souhaitent, des documents, photos, anecdotes, sur la vie communale.

Le Mazureau

Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui

- a participé activement à la conservation, par numérisation des archives municipales (délibérations des conseils municipaux et recensements); informations importantes pour les recherches généalogiques (entre autres),

- organise des visites extérieures diverses; les cadrans solaires de Saint-Christophe en avril, l'usine d'eau potable de Saint-Hippolyte, novembre dernier),

- édite 2 bulletins d'information par an (mars et septembre) qui retracent l'histoire de la commune et commentent la vie de l'association, et bientôt, présentation de livrets sur des personnages influents,

- coordonne le « *Printemps du livre* » le 7 avril 2024 avec la participation de la bibliothèque « la Méridienne »

- planifie des conférences sur des sujets historiques (paléontologie en mai 2023),

- prépare un livre sur l'histoire de Saint-Médard-d'Aunis

Assemblée générale 2024

Elle se déroulera le vendredi 26 janvier à 18h30, salle de l'Archipel et sera précédée d'une causerie sur le thème *André Dulin, un bâtisseur aunisien,* par Jean-Luc Dupas

En adhérant à **« Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui »** vous êtes systématiquement informés de toutes les actions de l'association et vous recevez les 2 périodiques : coût de l'adhésion 12 € par an.

Francis Tétaud : tél 0643091567, mail : asso.histoire.stmedard17220@gmail.com

Randonnées pédestres

Nous souhaitons à tous nos amis randonneurs une excellente année 2024.

L'année pédestre 2023 a été marquée par 3 sorties thématiques que nous avons présentées et commentées sur les précédentes « *Nouvelles de Saint-Médard-d'Aunis* ».

Visite du moulin Pénigault à Puydrouard dimanche 21 mai

Visite du musée le « *Petit babigeot* » à Maillé (85) dimanche 16 juillet

Journée saintongeaise, balade sur Saint-Savinien et les alentours, visite du musée des miniatures; dimanche 27 août

Les fortes pluies des 3 derniers mois ont modifié le programme des sorties, ***« Les berges du Mignon »,*** sur la commune de Cram-Chaban, programmées pour le 29 octobre ont été annulées sans remplacement, la pluie nous a contraints à rester à la maison.

Pour les deux dernières de l'année, nous avons opté pour des sorties côtières, hors des chemins de terre impraticables.

Dimanche 26 novembre, nous nous sommes oxygénés sur la promenade de la baie d'Angoulins, en évitant la pointe du «Chai» trop glissante.

Dimanche 17 Décembre, conformément à nos traditions, la dernière marche de l'année s'est déroulée sur le front de mer châtelaillonnais, entre l'école de voile et Saint-Jean des sables. Un verre de vin chaud a terminé la saison.

Les balades pédestres proposées (de 9 heures à midi), d'une dizaine de kilomètres, évoluent dans un rayon n'excédant pas 30 minutes en voiture. Les parcours ne présentent pas de difficulté particulière.
Les randonnées sont gratuites pour tous les adhérents de l'association:

Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui

Contact : Francis Tétaud tél : 0643091567 mail : asso.histoire.stmedard17220@gmail.com

Les nouvelles de l'EHPAD Valpastour

JOURNAL VALPASTOUR

MARCHÉ DE NOËL

Notre marché de Noël s'est tenu Les 13 et 14 décembre.

Les résidents avaient préparé plein de belles choses à vendre ! (kit chocolat chaud, kit cookies, cartes de vœux…

Le 15 décembre, nous avons organisé le goûter des familles pour clôturer notre marché.

Un beau moment de partage et de bonne humeur avec le concours du pull moche.

ARRIVÉE DE CÉLINE ET DE LAURINE, VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Céline et Laurine, nouvelles volontaires en service civique- nous ont rejoints sur un projet de médiation animale.
Les résidents vont pouvoir bénéficier de ce temps d'accompagnement jusqu'en juillet 2024.

JOURNÉE BIEN-ÊTRE INTER EHPAD

Nous sommes régulièrement conviés à Dompierre pour des journées bien-être avec d'autres établissements.

Au programme modelage, manucure…
Une vraie journée cocooning !

LE REPAS DE NOËL

Le Chef et son équipe ont préparé de délicieux repas de fêtes.

CHAQUE MOIS, LE GOÛTER DES ANNIVERSAIRES

A la fin de chaque mois, nous fêtons les anniversaires, une occasion de se réunir autour d'un goûter souvent préparé par les résidents. L'occasion aussi de profiter d'un moment musical car la résidence reçoit pour cet événement des artistes variés. Chaque résident reçoit un cadeau personnalisé, ainsi qu'une carte réalisée par un groupe de résidents.

A VENIR LA GALETTE DES ROIS, LA CHORALE DE CHAMBOUL'TOUT, LA RENCONTRE MENSUELLE AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES DE ST MEDARD D'AUNIS ET LA CHANDELEUR !

St Médard d'Aunis

MANIFESTATIONS 2024

VENDREDI 19 JANVIER	Assemblée Générale	La Fourmilière
VENDREDI 26 JANVIER	Assemblée Générale	Ass. d'Hier à Aujourd'hui
SAMEDI 27 et DIMANCHE 28 JANVIER	Structures gonflables	APE Ensemble
VENDREDI 2 FEVRIER	Loto	La Fourmilière
SAMEDI 10 FEVRIER	Assemblée Générale	Sourire d'Automne
SAMEDI 10 FEVRIER	Nuit des Etoiles d'hiver	Astraunis
VENDREDI 8 MARS	Soirée Karaoké	SMAF
VENDREDI 22 SAMEDI 23 DIMANCHE 24 MARS	Théâtre	Studio des Artistes
SAMEDI 6 AVRIL	Chasse aux Œufs	APE Ensemble
SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 AVRIL	Printemps du Livre	Ass. d'Hier à Aujourd'hui
SAMEDI 20 AVRIL	Rando Gourmande	SMAF
MERCREDI 1er MAI	Sortie Vélo	La Fourmilière
MERCREDI 8 MAI	Commémoration	Municipalité
DU DIMANCHE 12 AU 19 MAI	Voyage Minorque	Sourire d'Automne
MARDI 14 MAI	Photos fratries/famille	APE Ensemble
DIMANCHE 19 MAI	Vide-grenier	ACCA
SAMEDI 8 et DIMANCHE 9 JUIN	Ball Trap	ACCA
SAMEDI 15 JUIN	St Med'Art Rock	SMAF
SAMEDI 22 JUIN	Fête des 50 ans	La Fourmilière
SAMEDI 6 JUILLET	Kermesse	APE Ensemble
SAMEDI 13 JUILLET	Feu d'Artifice	Comité des Fêtes
SAMEDI 10 AOÛT	Nuit des Etoiles	Astraunis
JEUDI 12 SEPTEMBRE	Pique nique	Sourire d'Automne
DIMANCHE 8 SEPTEMBRE	Brocante	La Fourmilière
VENDREDI 20 SEPTEMBRE	Assemblée Générale	APE Ensemble
DIMANCHE 29 SEPTEMBRE	Sorties des familles	APE E nsemble
DU 4 AU 11 OCTOBRE	Le Maroc	Sourire d'Automne
VENDREDI 18 OCTOBRE	Boum Halloween	APE Ensemble
LUNDI 11 NOVEMBRE	Commémoration	Municipalité
LUNDI 11 NOVEMBRE	Repas	CCAS
SAMEDI 16 NOVEMBRE	Concours de belote	Sourire d'Automne
SAMEDI 23 NOVEMBRE	Apero Concert	La Fourmilière
DIMANCHE 1er DECEMBRE	Marché de Noël	Ensemble
DIMANCHE 15 DECEMBRE	Repas dansant	Sourire d'Automne

WEEKEND GONFLÉ
Réservé aux enfants à partir de 1 an jusqu'au CM2
Entrée 6€
Pass weekend 10€
Buvette & Restauration
27-28 JANVIER
ST MÉDARD D'AUNIS
LES STRUCTURES GONFLABLES SONT DE RETOUR !
Salle Polyvalente
Samedi: 14h/18h - Dimanche 9h/17h
APE Ensemble
ape.ensemble17@yahoo.fr
ipns - ne pas jeter sur la voire publique

vendredi 2 février 2024
à 20h30 (ouverture des portes à 18h30)
animé par Olivier Bil'animation
LOTO
+ TOMBOLA
RÉSERVATIONS AU 06.75.87.28.40
Plus de 2500€ de lots et cartes cadeaux
2 parties enfants
Uniquement en formules non partageables :
15€ = 1 planche de 6 + 1 bingo
20€ = 1 planche de 12 + 1 partie spéciale + 1 bingo
Partie spéciale - 3€ le carton ou 5€ les 2
Planches personnelles acceptées
Vente de planches sur place - Planches de 6 (1€), de 12 (2€)
Planches sur téléphones portables ou tablettes interdites
ST MÉDARD D'AUNIS
SALLE POLYVALENTE
buvette et restauration sur place
CB acceptée
organisé par La Fourmilière

SMAF
PLACES LIMITÉES
ACCESSIBLE À TOUS
KARAOKE
SOIRÉE DANSANTE
RESTAURATION SUR PLACE
ANNÉES 80
SOIRÉE ANIMÉE PAR TONY ET DAVID
VENDREDI 8 MARS 2024
À PARTIR DE 19H30
SALLE POLYVALENTE DE ST MÉDARD D'AUNIS
SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT
STMEDARTROCK.COM
06.41.98.59.53

SAINT MÉDARD D'AUNIS
SAMEDI 20 AVRIL 2024
À partir de 17h30
SMAF
4ème RANDO GOURMANDE SEMI NOCTURNE
15 € / adulte
10 € / enfant 5-10 ans
INSCRIPTIONS
A PARTIR DU 1er MARS
NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITÉ
RENSEIGNEMENTS
06.41.98.59.53 / 06.81.58.30.87
Groupama
la vraie vie s'assure ici